Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SAVOIE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°73-2018-128

PUBLIÉ LE 26 NOVEMBRE 2018

Sommaire

73_PREF_Préfecture de la Savoie

73-2018-11-26-001 - Arrêté n°2018-1340 portant délégation de signature à M. Hervé BRUNELOT, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur départemental des territoires de la Savoie en matière de prescription de dépenses et de recettes dans les applications CHORUS et CHORUS-DT (3 pages) Page 3

73_PREF_Préfecture de la Savoie

73-2018-11-26-001

Arrêté n°2018-1340 portant délégation de signature à M. Hervé BRUNELOT, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur départemental des territoires de la Savoie en matière de prescription de dépenses et de recettes dans les applications CHORUS et CHORUS-DT

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA SAVOIE

Direction départementale des territoires
Secrétariat général - Affaires juridiques

ARRETE n°2018-1340

portant délégation de signature à M. Hervé Brunelot,
ingénieur en chef des Ponts, des Eaux et des Forêts,
directeur départemental des territoires de la Savoie,

en matière de prescription de dépenses et de recettes
dans les applications CHORUS et CHORUS-DT

LE PREFET DE LA SAVOIE
Chevalier de l'Ordre National de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu la loi organique n°2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 8 décembre 2017 portant nomination de M. Louis LAUGIER en qualité de Préfet de la Savoie,

Vu le procès-verbal d'installation du 2 janvier 2018 portant installation de M. Louis LAUGIER en qualité de Préfet de la Savoie,

Vu l'arrêté ministériel du 18 octobre 2018, portant nomination de M. Hervé BRUNELOT, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, en tant que directeur départemental des territoires de la Savoie, à compter du 5 novembre 2018 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 novembre 2018, paru au RAA le 19 novembre 2018, portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à M. Hervé BRUNELOT, directeur départemental des territoires de la Savoie, ingénieur en chef des Ponts, des Eaux et des Forêts,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2018-1308 du 5 novembre 2018, paru au RAA le 6 novembre 2018, portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire dans le cadre de la mission de coordination pour le bassin Rhône-Méditerranée à M. Hervé BRUNELOT, directeur départemental des territoires de la Savoie, ingénieur en chef des Ponts, des Eaux et des Forêts,

Sur proposition de M. le Secrétaire Général de la préfecture de la Savoie,

ARRETE

Article 1er : Délégation de signature est donnée à M. Hervé Brunelot, directeur départemental des territoires de la Savoie, en qualité de prescripteur valideur, dans l'application CHORUS pour l'expression des besoins du service, les recettes et la constatation de service fait, dans la limite des crédits mis à sa disposition, pour les programmes définis par les deux arrêtés du 5 novembre 2018 sus-visés.

Article 2 : Délégation de signature est donnée à M. Hervé Brunelot, directeur départemental des territoires de la Savoie, en qualité de service gestionnaire, gestionnaire contrôleur, gestionnaire valideur et gestionnaire de facture dans l'application CHORUS-DT pour l'expression des besoins du service, les recettes et la constatation de service fait, dans la limite des crédits mis à sa disposition, pour les programmes listés ci-dessous :

- **BOP n°135** : Frais de déplacement des architectes-conseils et paysagistes-conseils
- **BOP n°207** : Frais de déplacement – Sécurité et Education routière
- **BOP n°333** : Frais de déplacement – moyens mutualisés des administrations déconcentrées / action 1 : fonctionnement courant

Article 3 : sont exclues de la délégation ainsi prévue, lorsqu'elles relèvent de la compétence déléguée à l'article 1er du présent arrêté :
- la signature des correspondances ayant le caractère d'une prise de position de principe de l'État,

- la signature des correspondances adressées :
1) aux parlementaires,
2) au président du Conseil régional,
3) au président du Conseil départemental,
4) aux maires,
5) aux présidents des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre ou porteurs d'un schéma de cohérence territoriale,
6) aux administrations centrales,
lorsqu'elles n'ont pas le caractère de correspondances relatives à la gestion courante ou au fonctionnement du service.

- la signature des conventions conclues avec le Département, les communes, leurs groupements ainsi que leurs établissements publics, lorsqu'elles n'ont pas le caractère de prestations d'ingénierie publique.

Article 4 : l'arrêté préfectoral du 10 septembre 2018 portant délégation de signature à M. Thierry Delorme, directeur départemental adjoint des territoires de la Savoie, chargé de l'intérim du directeur départemental des territoires est abrogé à compter de la date d'entrée en vigueur du présent arrêté.

<u>Article 5</u> : M. Hervé Brunelot, directeur départemental des territoires de la Savoie, ingénieur en chef des Ponts, des Eaux et des Forêts, peut subdéléguer sa signature aux agents placés sous son autorité, par arrêté pris au nom du préfet.
L'arrêté de subdélégation fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs des services de l'État en Savoie.

<u>Article 6</u> : M. le Secrétaire Général de la préfecture de la Savoie et M. le directeur départemental des territoires de la Savoie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

Chambéry, le 26 novembre 2018

Le préfet,

Signé Louis LAUGIER